

Conférence des ambassadeurs

Intervention de M. Eric BESSON

Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire

Monsieur le ministre,

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver pour ce rendez-vous traditionnel. C'est pour moi l'occasion de vous présenter les principaux enjeux et les orientations de la politique d'immigration, d'asile et de développement solidaire. Mais je souhaiterais surtout vous adresser un message de mobilisation, car votre contribution à cet important volet de l'action extérieure de la France est essentielle.

1. Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler combien les migrations sont au cœur des grandes dynamiques et des défis du monde contemporain.

Avec plus de 200 millions de migrants, 12 millions de réfugiés et des revenus de la traite des êtres humains et du trafic de migrants atteignant le 2^{ème} rang des trafics illicites dans le monde selon l'ONU, les flux migratoires constituent un enjeu planétaire. Un enjeu qui recoupe l'ensemble des principaux domaines de notre action extérieure : la lutte contre la pauvreté, la sécurité, la solidarité internationale, l'attractivité de notre pays, l'avenir de la gouvernance mondiale.

2. C'est dans ce contexte que la France honore chaque jour sa tradition d'humanisme, celle d'un pays ouvert et généreux, attaché à l'accueil des étrangers.

En 2009, nous avons délivré 1.850.000 visas et 174.000 titres de long séjour. 50.500 nouveaux étudiants étrangers ont rejoint nos établissements d'enseignement supérieur. 110.000 naturalisés ont intégré la communauté nationale. La France s'illustre aussi en étant le premier pays européen et le deuxième au monde pour l'accueil des demandeurs d'asile, juste derrière les Etats-Unis.

Je voudrais vous parler très directement : ceux qui décrivent la France comme une forteresse racontent des histoires. 80% des demandes de visas reçoivent une réponse favorable. 1 demandeur d'asile sur 3 se voit octroyer la protection internationale. Je vous demande de ne rater aucune

occasion de porter ces faits et ces chiffres à la connaissance de vos interlocuteurs, au plan bilatéral comme dans les différentes enceintes internationales.

3. Pour demeurer un pays d'accueil, ouvert et généreux, nous devons également agir avec une détermination sans faille contre les filières criminelles qui organisent la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

Cette fermeté, partagée par l'ensemble des pays européens, n'est ni de droite ni de gauche. Elle répond à deux préoccupations essentielles pour l'avenir de notre pays et celui de l'Union Européenne :

- La lutte contre l'immigration clandestine est indispensable pour mener une politique d'intégration efficace des migrants légaux qui ont choisi notre pays et dont nous avons besoin. Quand le taux de chômage des étrangers régulièrement installés en France est près de trois fois supérieur à la moyenne nationale, comment imaginer mettre en œuvre une politique d'insertion professionnelle sans maîtrise des flux migratoires ?
- Nous ne pouvons pas tolérer que le formidable acquis de l'espace Schengen soit détourné, et donc remis en cause, par l'action de mafias qui tirent profit de l'exploitation de migrants. L'Europe de la libre-circulation des personnes ne doit pas devenir l'Europe des passeurs.

Au plan européen, l'année écoulée a été marquée par l'adoption, à l'initiative de la France, d'une feuille de route pour la mise en place d'un système européen de gardes frontières. Ce noyau de police européenne pour la surveillance de nos frontières extérieures s'appuiera sur le renforcement de l'agence FRONTEX, qui sera dotée de compétences élargies et de nouveaux moyens opérationnels.

Au niveau national, 145 filières (+44%) ont été démantelées et 4.734 trafiquants (+10%) ont été interpellés par les services de police en 2009. Notre mobilisation doit désormais porter tout autant sur la coopération opérationnelle avec les pays d'origine et de transit. Dès le mois de septembre, en étroite concertation avec les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de la défense, nous nous doterons d'un plan d'action national pour y parvenir. J'ai également proposé à nos principaux partenaires européens, ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada, de coordonner notre dialogue avec les

pays tiers et de mutualiser nos moyens d'action. La première réunion de cette « task-force » se tiendra les 21 et 22 octobre prochain à Paris.

Votre contribution à l'effort de lutte contre l'immigration clandestine est nécessaire :

- D'abord en matière de délivrance des visas, pour laquelle vos prérogatives doivent s'exercer autant pour faciliter la circulation des personnes contribuant au développement de nos relations bilatérales que pour prévenir l'immigration irrégulière.
- Chaque ambassadeur doit être également un relais actif de nos efforts d'obtention des laissez-passer consulaires, sans lesquels nous ne pouvons pas reconduire dans leur pays les étrangers en situation irrégulière. Leur taux de délivrance a baissé de 14 points au cours des 4 dernières années, passant de plus de 45% en 2005 à 31% en 2009. L'exercice souverain de notre politique d'entrée et de séjour doit faire pleinement partie du dialogue entre la France et ses partenaires.

Au moment où notre action de lutte contre l'immigration irrégulière de certains ressortissants communautaires occupe le devant de l'actualité, je vous demande de faire preuve d'une pédagogie active, notamment pour ceux d'entre vous qui sont en poste dans les capitales européennes :

- Le droit communautaire (directive de 2004) prévoit précisément deux limites à la liberté d'installation des ressortissants communautaires : le respect de l'ordre public et la nécessité de bénéficier de ressources pour ne pas représenter une charge excessive pour le pays d'accueil. Ce sont ces dispositions que nous mettons en œuvre.
- Chaque situation fait l'objet d'un examen individuel sous le contrôle du juge.
- Notre politique d'aide au retour volontaire et d'aide à la réinsertion, pouvant aller jusqu'à l'octroi d'un pécule de 3.600 euros, est un dispositif unique en Europe s'agissant de ressortissants communautaires.
- Enfin, et c'est cela le principal, tout Etat membre de l'Union Européenne a la responsabilité de mettre en œuvre une politique d'intégration de ses ressortissants. Ce sont les valeurs de l'Europe et les obligations prévues par les traités.

4. Notre politique de promotion des migrations légales et de solidarité, nous la poursuivons aussi par le renforcement de l'attractivité de la France et par le développement solidaire, en particulier dans le cadre des accords de gestion concertée des flux migratoires.

Notre action ne peut être efficace et bien comprise que si elle s'inscrit dans une approche partenariale « gagnant-gagnant ». J'ai souhaité en ouvrir une nouvelle page à travers des accords « sur-mesure », prenant en compte les enjeux migratoires dans leur diversité au niveau mondial.

Au cours de l'année écoulée, nous avons signé de nouveaux accords avec :

- La Russie, pour développer l'immigration professionnelle hautement qualifiée et les avantages comparatifs de nos entreprises dans ce grand pays.
- Le Brésil, pour renforcer notamment les relations humaines avec la Guyane.
- La Serbie, le Monténégro et la Macédoine, pour promouvoir la mobilité des jeunes qui constituent l'avenir européen des Balkans occidentaux.
- Le Liban, pour favoriser la mobilité des jeunes et des professionnels.

Nous poursuivons cette approche à travers le dialogue engagé avec le Qatar, le Vietnam, l'Inde, la Géorgie, l'Autorité palestinienne, la Bosnie-Herzégovine ou encore l'Albanie.

L'Afrique continue bien sûr de constituer une priorité, tant les destins de la France et de ce continent sont intimement liés. A l'occasion du récent sommet Afrique-France de Nice, j'ai obtenu des acteurs bancaires et financiers des engagements sans précédent de réduction des coûts des transferts d'argent des migrants. Voilà une mesure concrète qui va faciliter la vie des étrangers établis en France et bénéficier au développement de leurs communautés d'origine. Dans les prochaines semaines, je lancerai avec un important opérateur la première solution de transfert d'argent par téléphonie mobile.

5. Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, je voudrais terminer mon intervention par la Méditerranée.

Au mois de décembre dernier, j'ai proposé la création d'un Office Méditerranéen de la Jeunesse, chargé de mettre en œuvre un projet pilote pour la mobilité des jeunes.

Nous sommes désormais 16 pays du nord et du sud de la Méditerranée (Maroc, Tunisie, Egypte, Liban, Turquie, Chypre, Grèce, Albanie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie, Italie, Malte, Espagne, France) à être engagés dans cette initiative d' « Erasmus méditerranéen ».

Dès la rentrée 2011-2012, nous proposerons aux meilleurs étudiants des formations co-diplômantes dispensées en partenariat par les universités des pays participants :

- Des bourses méditerranéennes, un parrainage professionnalisant et l'accès à une plateforme de stages et d'emplois, en partenariat avec les entreprises.
- Des actions de mobilisation de leurs compétences au profit du développement de leur pays d'origine.
- Des facilités en matière de visa, de séjour et d'exercice d'une première expérience professionnelle dans le pays de leur choix, qui constitueront une première étape vers la création d'un espace méditerranéen de libre circulation du savoir et des compétences.

Nous ferons d'abord cela dans le cadre de six filières d'intérêt méditerranéen, qui correspondent aux priorités de l'Union pour la Méditerranée :

- Dépollution de la Méditerranée.
- Autoroutes maritimes et terrestres.
- Développement de l'énergie solaire.
- Enseignement et recherche.
- Protection civile.
- Développement des petites et moyennes entreprises.

Je me rendrai la semaine prochaine à Barcelone pour présenter l'Office Méditerranéen de la Jeunesse au secrétaire général de l'UPM.

Et le 17 septembre, je réunirai les 16 opérateurs nationaux de la mobilité étudiante qui sont parties prenantes à ce projet. Nous préparerons ensemble le processus de labellisation des masters et des doctorats co-diplômants qui sera lancé à l'automne.

Un comité d'orientation interministériel, associant les conférences d'universités et des grandes écoles, a été mis en place. Campus France, dont mon ministère est le deuxième contributeur, juste derrière celui de l'enseignement supérieur, accompagne mes équipes dans la conduite de ce projet.

Une fois encore, votre engagement sera décisif pour assurer le succès de cette initiative, notamment dans la constitution de son tour de table financier. Dans les prochaines semaines, je vous ferai parvenir un argumentaire en vous demandant d'engager des démarches auprès des autorités de votre pays de résidence, ainsi qu'auprès des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur.

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, voilà beaucoup de chantiers de mobilisation. Je connais les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur notre réseau diplomatique et consulaire. Mais je sais pouvoir compter sur vous : mieux que d'autres, vous savez combien les enjeux humains sont au cœur de la capacité de la France à rayonner dans le monde tout en garantissant ses intérêts fondamentaux de souveraineté. Comme je m'y étais engagé l'année dernière, je continuerai à vous faire parvenir régulièrement des informations actualisées sur la politique de mon ministère./.